



- conseil d'administration du 23 mars 2010 -

RESOLUTION CA n°8-2010  
**PARTICIPATION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES  
AU PROJET INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS »  
POUR LA MISE EN RESEAU TRANSFRONTALIERE  
DES STRUCTURES TOURISTIQUES**

**ENTRE LA VALLEE D'ASPE (FRANCE)  
ET LA COMARCA DE LA JACETANIA (ESPAGNE)**

Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe (*Pyrénées-Atlantiques*) a souhaité, par l'intermédiaire d'un dossier et financement INTERREG, définir un projet visant à créer un réseau des offices de tourisme et des centres d'interprétation de la zone transfrontalière, de la vallée d'Aspe (*France*) et du Haut Aragon (*Jacetania - Espagne*) pour mieux accueillir et informer les touristes, proposer plus de services, et promouvoir et commercialiser les produits des différents partenaires du tourisme dans ces vallées.

Il souhaite que l'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées intègre ce projet notamment au titre de la maison du Parc National des Pyrénées d'Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*).

Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe (*Pyrénées-Atlantiques*) a reçu, le 10 août 2009, la convention de financement FEDER relative au projet de coopération transfrontalière.

Elle avait été approuvée par le conseil de communauté de la vallée d'Aspe lors de sa réunion du 18 février 2008. Le chef de file du projet INTERREG est la comarca de la Jacetania (*Huesca - Espagne*).

En accord avec l'ensemble des partenaires français du projet, et notamment de l'établissement public du Parc National des Pyrénées, un avenant à la convention FEDER est proposé afin de leur permettre de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage des actions d'investissement qui les concernent et ainsi percevoir directement les subventions.

Le plan de financement global de l'ensemble de l'opération sera le suivant :



.. / ..

Parc National des Pyrénées ( <i>budget propre</i> )	Europe	Conseil général Etat - Conseil régional	Auto financement
59 000,00 € 100%	38 350,00 € 65%	8 850,00 € 15%	11 800,00 € 20%

La part du Parc National des Pyrénées, à ce dossier, portera sur des travaux et des interventions sur la maison du Parc National des Pyrénées à Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*).

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
  - approuve le principe de la participation de l'établissement du Parc National des Pyrénées au dossier au projet INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS » pour la mise en réseau transfrontalière des structures touristiques entre la vallée d'Aspe (*France*) et la comarca de la Jacetania (*Espagne*),
  - approuve le plan de financement tel que présenté en supra et les actions à entreprendre notamment à la maison du Parc National des Pyrénées d'Etsaut (*vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques*),
  - autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à signer les documents relatifs au projet INTERREG « EFA01/08 IMPULSA-DOS » et notamment l'avenant numéro 1 à la convention FEDER.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 23 mars 2010.

P/O Le Président,

André BERDOU

Georges AZAVANT  
Premier Vice Président

Le Directeur,

Gilles PERRON